

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 33078 B1** (51) Cl. internationale : **B44C 1/00; B44C 1/28**
(43) Date de publication : **01.03.2012**

(21) N° Dépôt : **33067**

(22) Date de Dépôt : **06.08.2010**

(71) Demandeur(s) : **MEGZARI OMAR, 90 RUE AZZOUZA NAHDA IV RABAT (MA)**

(72) Inventeur(s) : **MEGZARI Omar**

(54) Titre : **PROCÉDÉ D'ASSEMBLAGE DU ZELLIGE (CARREAUX TRADITIONNELS) À L'AIDE DE MOULES ET DE COLLE**

(57) Abrégé : LA PRÉSENTE INVENTION CONCERNE LE DOMAINE DU REVÊTEMENT, DES MURS ET SOLS, À L'AIDE DU ZELLIGE (CARREAUX TRADITIONNELS MAROCAINS). L'OBJET PRINCIPAL DE L'INVENTION EST L'AMÉLIORATION DU PROCÉDÉ D'ASSEMBLAGE DU ZELLIGE UTILISANT LE MOULE ET LA COLLE. LA TECHNIQUE PROPOSÉE REPOSE SUR L'UTILISATION D'UN MOULE DANS LEQUEL LES PIÈCES DE ZELLIGE SONT DISPOSÉES À L'ENVERS, ET SONT COLLÉES ENTRE ELLES À L'AIDE D'UNE COLLE QUI RESTE SOUPLE MÊME APRÈS SÉCHAGE, ET QUI EST APPLIQUÉE AU DOS DES PIÈCES DE ZELLIGE, LAISSANT AINSI LA FACE DU ZELLIGE PROPRE ET NETTE.

Abrégé descriptif de l'invention

La présente invention concerne le domaine du revêtement, des murs et sols, à l'aide du zellige (carreaux traditionnels marocains).

L'objet principal de l'invention est l'amélioration du procédé d'assemblage du zellige utilisant le moule et la colle.

La technique proposée repose sur l'utilisation d'un moule dans lequel les pièces de zellige sont disposées à l'envers, et sont collées entre elles à l'aide d'une colle qui reste souple même après séchage, et qui est appliquée au dos des pièces de zellige, laissant ainsi la face du zellige propre et nette.



E 1 MARS 2012

**Procédé d'assemblage du zellige
(Carreaux traditionnels)
à l'aide de moules et de colle**

33078

DESCRIPTION

Domaine de l'invention

La présente invention concerne le domaine du revêtement des murs ou sols, à l'aide du zellige. Le zellige 'زليج' se compose de figures géométriques découpées à partir de carreaux d'argile cuite recouverts d'émail, formant un motif caractéristique de la décoration marocaine.

Etat de l'art

Dans l'état actuel de la fabrication du zellige, il existe 3 techniques :

Technique 1 : L'artisan, en l'occurrence le zelligeur ou le zellaïji, qui est un artisan spécialisé, réalise son revêtement mural à la manière traditionnelle tel que décrit dans le brevet n° 31274 et déposé sous le n° 31253.

Technique 2 : Selon le brevet n° 31274 qui propose un nouveau procédé d'assemblage du zellige remédiant aux inconvénients cités dans l'état de l'art du même brevet. La technique proposée consiste soit à réaliser des panneaux sur mesure constitués de pièces de zellige collées entre elles à l'aide d'une résine, soit sous forme d'éléments s'emboîtant les un dans les autres à la manière d'un puzzle. Un élément étant lui-même constitué de pièces de zellige assemblées entre elles soient avec de la résine, soit avec du papier kraft enduit de colle.

Technique 3 : Selon le brevet déposé sous le n° 32136 qui propose une amélioration des techniques du brevet n° 31274 et qui consiste à remplacer le papier kraft par un voile transparent ou un filet à mailles assez fines. Le voile ou le filet remplace le papier et permet non seulement de voir la face du zellige mais permet aussi sa pose aisée sur le support finale.



Inconvénients des procédés actuels

Les principaux inconvénients de ces procédés d'assemblage peuvent se résumer comme suit :

- Les inconvénients de la technique traditionnelle citée en 1 sont décrits dans le brevet n° 31274.
- Les inconvénients de la technique 2, décrite dans le brevet n° 31274 sont explicités dans le brevet déposé sous le n° 32136.
- Les inconvénients de la technique 3, décrite dans le brevet n° 32136, objet de la présente amélioration, sont :
 1. Le voile transparent ou le filet peut s'avérer difficile à coller sur la face du zellige lors de la fabrication, ce qui augmente le coût de fabrication.
 2. Le voile transparent ou le filet peut aussi s'avérer difficile à enlever après la pose des éléments zellige sur leur support final. Ceci induit une augmentation du coût de la pose. Le nettoyage de la face du zellige des résidus de la colle peut s'avérer aussi un processus assez long et donc coûteux.

Descriptif de l'invention

Le but de la présente invention, est de proposer une amélioration du procédé d'assemblage du zellige décrit dans le brevet déposé sous le n° 32136 remédiant aux inconvénients cités dessus. Ces améliorations consistent :

1. En la fabrication d'éléments de zellige tels que décrits dans le brevet n° 31274, sans avoir recours au voile ou filet collé sur la face du zellige.
2. Pour certain motif assez simple, en l'utilisation d'un film ou adhésif transparent qu'on applique sur la face du zellige pour assembler entre elles les pièces de zellige constituant un élément tel que défini dans le brevet n°31274.
3. En l'utilisation de toute sorte de colle capable, de coller entre elles les pièces de zellige, et de garder sa souplesse même après séchage. Cette colle est appliquée au dos des pièces de zellige de l'élément tel que défini et décrit dans le brevet n° 31274. Cette technique permet de conserver l'avantage de la flexibilité de l'élément, tel que décrit dans le brevet n° 31274, tout en gardant la face du zellige propre et nette ne nécessitant aucun nettoyage ni après la fabrication de l'élément ni après sa pose sur le support finale.



REVENDEICATIONS

1. Procédé de production zellige consistant essentiellement à réaliser l'assemblage, à l'endroit ou à l'envers, en fabriquant des éléments comme décrit et défini dans le brevet n° 31274.
2. Procédé d'assemblage du zellige selon la revendication 1 caractérisé en l'utilisation d'adhésif transparent pour assembler entre elles les pièces de zellige composant un élément tel que défini dans le brevet n° 31274.
3. Procédé d'assemblage du zellige selon la revendication 1 caractérisé en l'utilisation d'une colle pour assembler entre elles les pièces de zellige composant un élément tel que défini dans le brevet n° 31274.
4. Procédé d'assemblage du zellige selon les revendications 1 et 3, caractérisé en l'utilisation de toute sorte de colle capable de coller entre elles les pièces de zellige tout en restant flexible même après son séchage.
5. Procédé d'assemblage du zellige selon les revendications 1, 3 et 4, caractérisé en l'application de cette colle au dos des pièces zelliges posées face au sol à l'intérieur du moule, comme décrit au brevet 31274.

